

ATTESTATION DE RÉUSSITE

au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse autotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

(Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM)

Ce document atteste de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau,
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

Titulaire du diplôme :

Diplôme n° : Obtenu le :

Atteste que (prénom, nom) :

Né(e) le : À :

Demeurant :

A réussi le test d'aisance aquatique

avec brassière de sécurité ou sans brassière de sécurité

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet :